



Plaintes et licenciements abusifs

Par **fanou02**, le **27/11/2008 à 16:13**

Je suis en procédure prud'homale avec mon ancien employeur depuis deux ans et je ne vois pas d'issue.
Tout d'abord, mon employeur m'informe en oct 2006 de la délocalisation de son bureau situé dans l'Aisne en Normandie Près d'Evreux, me donne un mois de réflexion pour recevoir ma réponse qui en cas de non il serait dans la nécessité de me licencier économiquement. Mais bien avant d'attendre ma réponse, il vient le week-end en mon absence et commence à déménager tout les dossiers me donnant comme explication qu'il prépare son départ sans me laisser de quoi travailler. Et quinze après je reçois une LRAR me signifiant ma mise à pied et mon licenciement pour faute grave.
Les motifs invoqués "faux usages de faux, abus confiance, etc" il a même porté plainte au Procureur de la République.
Depuis la procédure du prud'homme est en attente. En juillet 2008, le procureur a classé la plainte sans suite. Mais lors de ma parution devant les prud'hommes au mois de septembre, j'ai appris qu'une seconde plainte avait été déposée au mois d'Aout et je n'ai aucune information. Je suis dans de désarroi total.
De plus j'ai perdu mon compagnon qui s'est suicidé au mois d'avril nous n'étions pas mariés et je n'ai droit à rien, j'ai juste de quoi vivre mais pas possible de prendre un avocat. Je n'ai vraiment plus le moral. Je suis au bord du gouffre. Si quelqu'un me lit qu'il m'aide. Merci

Par **jeetendra**, le **27/11/2008 à 16:59**

bonsoir, demandez l'aide juridictionnelle, vous y aviez certainement droit, j'ai écrit un article sur l'aide juridictionnelle dans mon blog, lisez le sur legavox.fr, il vous faut impérativement un avocat spécialisé en Droit du travail, tenez bon, cordialement